



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **28 MARS 2022**  
Délibération n° **DEL-2022-0046**

Objet : Création d'une Maison France Services à Pontcharra au sein de la Maison des Services (MDS) et permanences France Services délocalisées

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 58  
Pouvoirs : 14  
Absents : 0  
Excusés : 16  
Pour : 72  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**11 AVR. 2022**

et affichage le

**11 AVR. 2022**

Secrétaire de séance :  
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 28 mars 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 mars 2022.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Claude BENOIT à Michèle FLAMAND, Philippe BAUDAIN à Anne-Françoise BESSON, Patricia BELLINI à Cédric ARMANET, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Henri BAILE, Sophie RIVENS à Martin GERBAUX, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Martine VENTURINI à Franck SOMME

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur de l'action sociale, Le Grésivaudan apporte un soutien de proximité aux usagers dans les démarches administratives ou ayant besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique.

- Un premier projet soutenu par la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) et les services de l'Etat a conduit à la création d'un Espace France Services sur la commune du Plateau des Petites Roches, actée en octobre 2021 par le Conseil communautaire.
- Afin de consolider la présence des services publics en proximité des habitants, la proposition est faite de créer un second Espace France Services sur le Haut Grésivaudan :
  - Un accueil fixe au sein de l'actuelle Maison des Services à Pontcharra et des permanences France Services délocalisées sur le territoire ;
  - Dans un premier temps, deux permanences seront mises en place dans les communes d'Alleverd et des Adrets ;
  - Ce fonctionnement permettra, d'une part, de renforcer l'action de la Maison des Services à Pontcharra, qui dispose déjà d'un bouquet de services étoffé et d'un ancrage territorial fort ;  
On retrouvera parmi les services proposés : un accueil des usagers, des permanences régulières (PLIE, Mission Locale, logement social, ADEF, ...) ou ponctuelles pour d'autres partenaires (CAF, SPIP, médiation familiale, ...), une salle de formation, ainsi qu'une salle numérique ;
  - D'autre part, la création de permanences délocalisées garantira aux habitants l'accès en proximité à un ensemble de services, dans des zones de montagne qui s'accompagnent de temps de déplacement importants pour les usagers ;
  - En fonction des besoins observés sur le territoire, de nouvelles permanences pourront être ouvertes dans les années à venir.

Pour mémoire, voici les démarches et types de prestations proposés au sein d'un Espace France Services :

- Des démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... ;
- Les Espaces France Services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien ;
- Dans chaque Espace France Services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État (Pôle Emploi, La Poste, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Direction Générale des Finances Publiques...) ;
- Les agents France Services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle ;
- Une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement aux démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

- o Un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- o Une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- o Des prestations de conseil pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :**

- valider la création d'un Espace France Services sur la commune de Pontcharra ainsi que l'ouverture de permanences délocalisées, notamment à Allevard et aux Adrets,
- l'autoriser à signer le dossier de demande de labellisation qui sera déposé à la Préfecture en avril ainsi que tous les documents administratifs afférents à ce projet,
- l'autoriser à solliciter les subventions de l'Etat d'un montant annuel de 30 000 €, destinées aux Espaces France Services labellisés (recrutement des agents, achat de matériel informatique...).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **2 8 MARS 2022**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**